

MUNICIPALITÉ

**COMMUNE
DE
DENGES**

PRÉAVIS N° 3/2023

**Demande d'un crédit extrabudgétaire
pour l'acquisition d'un nouveau
tracteur et de ses accessoires pour
un montant total de CHF. 99'500.00
TTC.**

AU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2023

Demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition d'un nouveau tracteur et de ses accessoires pour un montant total de CHF. 99'500.00 TTC.

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. BUT

Nous proposons au Conseil communal le remplacement de notre petit tracteur à multifonctions ISEKI affecté à notre service voirie. L'utilisation coordonnée par notre petite équipe de voirie d'un petit et d'un grand tracteur a clairement démontré que ces deux outils étaient tous les deux indispensables à la bonne exécution de toutes les opérations d'entretien du village, aussi bien en été qu'en hiver.

2. EXPOSE DES MOTIFS

Nous avons acquis le petit tracteur ISEKI en 2004 pour lequel les accessoires du précédent tracteur s'étaient avérés compatibles. Lors de son achat un amortissement sur une période de 10 ans avait été fixé. Ceci correspond à une durée de vie usuelle pour ce type d'engin. Nous sommes en 2023, soit 19 ans après son achat, et constatons qu'il a largement rempli sa mission.

Il est actuellement hors service depuis le mois de juillet 2022 et manque cruellement aux activités de base de la voirie. Selon l'avis d'un professionnel, le réparer pourrait être possible mais cette opération serait très coûteuse, de l'ordre de CHF 6'000 à 8'000, en fonction du peu de garantie pouvant être donnée pour la suite de son bon fonctionnement. Il est considéré comme en fin de vie et, financièrement, sa réparation n'est pas recommandée. Il est actuellement stocké sur le terrain de la voirie.

Globalement, ce petit tracteur permet d'assurer un service hivernal de qualité (surtout déneigement des trottoirs) ainsi que toutes les tâches inhérentes aux espaces verts grâce à des outils accessoires performants. Il s'est montré indispensable pour toutes les tâches où l'accès à son "grand frère", acquis en 2017, était impossible ou pas souhaitable.

Les principales tâches respectives dévolues à ces deux types de tracteurs sont les suivantes :

Petit tracteur	Grand tracteur
Aide aux tâches courantes d'entretien: ramassage des feuilles, nettoyage des fontaines, vidange des poubelles, désherbage, nettoyage des gueules de loup, petite taille, etc...	Manutention de matériel lourd comme: palettes, plaque vibrante, rouleau compresseur, bacs à fleurs, sapin de Noël, bois du 1 ^{er} Août, etc...
Transport de petit matériel: archives, vins, frigo, tables, chaises, divers déchets, etc...	Charge de terre, de gravier, de branche pour divers chantiers effectué par notre service de voirie.
Arrosage des fleurs avec la remorque d'arrosage.	-
Tonte des grandes places (terrain de foot du collège et place de fête.	-
Fauche et débroussaillage des bords de chemins forestiers.	Fauche des bords de routes (3x par an) et des talus (1 à 2x par an).
Déneigement et salage des trottoirs et petits accès.	Déneigement et salage des routes ainsi que des parkings.
Broyage des branchages.	Tassage de la benne à végétaux et des branchages sur la place à déchets verts de la Crosette.
Ainsi que toutes les manutentions ou déplacements lorsque le grand tracteur ou la camionnette sont déjà occupés sur une autre activité.	

3. PROJETS

Nous avons contacté les communes avoisinantes et fait plusieurs essais afin de nous faire une première idée sur les qualités et avantages des modèles disponibles sur le marché régional. Sur ces bases, nous avons demandé deux offres chez deux fournisseurs potentiels.

Les critères de choix, dans l'ordre d'importance, ont été les suivants :

- Le prix
- Le respect du cahier des charges pour le véhicule et les accessoires
- La disponibilité et l'efficacité du service après-vente et entretien.

Et les caractéristiques principales exigées pour ce nouvel outil sont :

- Relevage et prise de force arrière – relevage avant
- Crochet d'attelage
- Confort d'utilisation dans la conduite ainsi dans le changement rapide et aisé des accessoires.
- Une puissance adaptée aux travaux qui lui incombent.
- La traction sur les quatre roues.
- Respect des normes environnementales en vigueur.
- Accès aisés aux éléments mécaniques pour effectuer les entretiens périodiques (contrôle des niveaux, graissages, lavages, etc.).

Au terme d'essais et comparatifs, notre choix s'est porté sur le modèle Kubota LX 401/40CV.

Afin d'assurer de manière optimale toutes les activités prévues pour ce petit tracteur et vu que les accessoires actuels ne s'avéraient plus compatibles avec les tracteurs actuels, nous avons opté pour les machines complémentaires suivantes :

- **Broyeur à branches Caravaggi Bio 230**, machine de nouvelle génération, synthèse des différents systèmes de broyage des déchets organiques et végétaux. Cette machine permet de créer une substance biologique riche en valeurs protéiques à réutiliser comme engrais aux pieds des arbres de notre commune.
- **Tondeuse frontale Matev MOW H/M** de largeur de coupe de 140cm. Utilisation principale pour la tonte des terrains de sport.
- **Broyeur à fléaux pour herbe et broussailles**. Le broyeur à fléaux coupe et hache finement l'herbe comme les broussailles, et répartit les produits coupés uniformément sur le sol.

Utilisation principale pour les bordures de forêts, chemins et petites routes.

- **Lame à neige Düvelsdorf.** Lame du type papillon avec une largeur de travail de 1,30m et bordure en caoutchouc à ressort assurant une bonne protection anticollision.

Utilisation principale pour tous les trottoirs et petits chemins.

4. PRIX DU VEHICULE ET DE SES EQUIPEMENTS

Véhicule de base	CHF.	58'729.00
Broyeur à branches	CHF.	10'009.30
Tondeuse frontale	CHF.	8'264.40
Broyeur à fléau	CHF.	6'090.40
Lame à neige	CHF.	3'928.40
Location 6 mois (voir ci-dessous)	CHF	<u>5'100.00</u>
Total HT	CHF.	92'121.50
TVA 7.7%	CHF	<u>7'093.35</u>
TOTAL TTC	CHF	99'214.85
Arrondi à	CHF	99'500.00
=====		

La reprise du véhicule actuel en fin de vie est minime (CHF 2'500.-) et l'entreprise mandataire se chargera de son enlèvement pour la récupération de pièces détachées.

Dans l'attente d'une décision communale, un petit tracteur de location a été loué dès le début décembre 2022 afin d'assurer le déroulement des principales activités de notre voirie. Le prix de cette location pour 6 mois vient majorer le total de cet investissement pour un montant de CHF 850.- HT par mois. En fonction des différentes étapes administratives pour l'acquisition d'un nouveau tracteur, nous avons estimé un temps de location nécessaire de 6 mois.

5. FINANCEMENT

Le financement se fera par le biais de la trésorerie courante.

Compte tenu du caractère de cet investissement, nous vous proposons de prélever ce montant à la réserve pour investissement futur, qui s'élevait au 31.12.2021 à CHF 651'250.65.

6. CONCLUSIONS

Tenant compte des explications et arguments précités, nous proposons au Conseil communal d'accepter la proposition municipale pour le remplacement du petit tracteur de la voirie et ses accessoires.

Avec votre accord, nous serons en mesure d'utiliser cette acquisition au printemps 2023, pour aborder ce prochain printemps avec sérénité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

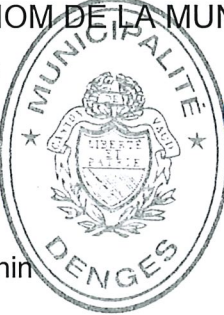
- vu le préavis N° 3/2023 de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude ;
- entendu le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'accepter la demande extrabudgétaire de CHF. 99'500.00 TTC pour l'acquisition d'un nouveau petit tracteur et ses accessoires;
2. d'accepter le financement tel que proposé, à savoir le prélèvement à la réserve pour investissements futurs.

Approuvé en séance de Municipalité le 16 janvier 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

 Le Syndic		 La Secrétaire
Francis Monnin		A.-Sylvie Gevisier

Responsable : Didier Gallay, municipal

Denges, le 17 janvier 2023/asg